

# Les socialistes des Yvelines se sont donné rendez-vous pour échanger, débattre sur l'avenir du « travail ».

Ceux qui sont parti à la réunion de ce parti européiste n'ont probablement pas pu avoir tout l'éclairage sur les causes principale de la destruction des emplois en France.

Il n'y a hélas que dans les réunions de l'UPR

- Où l'on explique que toutes les dernières réformes du code du travail nous sont imposées par la commission Européenne non élue via les [Grandes Orientations de Politique Economiques \(GOPE\)](#) prévues dans l'article 121 du TFUE.
- Où l'on explique vraiment les conséquences du [travail détaché](#).
- Où l'on explique que la destruction et la délocalisation de l'industrie française est une conséquence directe de [l'article 63 du TFUE](#) qui prévoit la libre circulation des biens et des capitaux y compris avec des pays qui ne sont pas dans l'UE
- Où l'on explique que l'Euro est surévaluée pour l'économie Française et que cela handicape fortement nos entreprises à l'exportation.

Source : [Les Nouvelles des Mureaux \(3 janvier\)](#)

---

## **VTC, les « Chauffeur privé » manifestent devant Mercedes et Renault**

Des chauffeurs VTC en colère, utilisant la plateforme Chauffeur privé, ont fait savoir leurs demandes dans les Yvelines.

Ils se sont rendus chez Renault à Guyancourt, et devant le siège français de Mercedes-Benz à Montigny-le-Bretonneux. Le groupe Daimler, propriétaire de Mercedes, a en effet annoncé son intention de racheter Chauffeur privé en décembre dernier.

Ils accusent la plateforme de radiations abusives et de ne pas demander une carte professionnelle VTC pour ses chauffeurs. Ils réclament une libre fixation de leurs prix avec un tarif légal plancher.

Source : [Temps Réel \(4 janvier\)](#)

Le programme de l'UPR prévoit de lutter contre [l'Uberisation de la société](#).

Abroger les lois « Macron » et « El Khomri ».

Garantir une protection accrue du statut du salariat, qui doit rester le statut exclusif dès lors que le travailleur effectue une prestation sous subordination ou sous dépendance économique.

Garantir le statut des professions réglementées (artisans-

taxis, avocats, notaires, médecins, pharmaciens, etc.).

Donner les moyens de renforcer le contrôle et la surveillance des fraudes par l'administration du travail, l'URSSAF et les juridictions.

Fixer en urgence les nouveaux critères de reconnaissance du travail salarié (fixation du prix par le donneur d'ordres, conditions de travail prédéfinies, travail exclusif pour le donneur d'ordres, mise en relation auprès de clients par le donneur d'ordres, etc.).

Source : [UPR](#)

---

## **Poissy : PSA veut supprimer des postes grâce aux nouvelles ordonnances de la loi Travail**

Le constructeur automobile a proposé à ses syndicats un projet de suppressions de postes via la procédure dite de « rupture conventionnelle collective ». Cette procédure, introduite dans les ordonnances travail, permet à l'employeur de se séparer de salariés mais sans passer par la case démission ou licenciement et en dehors du cadre contraint d'un plan social. Mais pour qu'elle soit possible, elle doit faire l'objet d'un

accord majoritaire avec les syndicats.

Les ordonnances travail sont la traduction en droit français des [GOPE](#) émises par la commission Européenne.

Source : [Le Parisien \(28 décembre\)](#)

Pour en savoir plus sur les ruptures conventionnels collectives : [Alternatives Economiques \(5 janvier\)](#)